

Les secrétaires nationaux:

Filip Peers &
Nicky Masscheleyn,

**MAITRES-CHIENS:
NOUVEL ARRÊTÉ ROYAL**



cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be

 Parole de cheminots

Maitres-chiens: nouvel arrêté royal



La CGSP vient d'envoyer à la ministre de l'Intérieur, une lettre à propos du nouvel arrêté royal (du 3 février 2021) relatif à l'utilisation de chiens lors de l'exercice d'activités de gardiennage. Ce nouvel arrêté royal (article 15) interdit l'utilisation des maîtres-chiens, lors des vérifications des titres de transport et lors de certaines autres activités de gardiennage.

La problématique des agressions dans les gares nous tient particulièrement à cœur. Dans certaines situations, l'intervention de maîtres-chiens amène un plus pour assurer la sécurité du personnel et des voyageurs. Dès lors, nous craignons que ce nouvel arrêté royal ne mène à moyen terme à la disparition des maîtres-chiens chez Securail. Nous préconisons que les dispositions de l'ancien AR du 15 mars 2010, en matière d'utilisation des chiens, devraient être maintenues (chapitre 5).



Nous vous tiendrons informés de la réponse obtenue auprès de la ministre.

Filip Peers & Nicky Masscheleyn, secrétaires nationaux